

Questionnaire d'autoévaluation sur la RSE/Durabilité de l'activité des fournisseurs du secteur automobile

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)/Durabilité est un modèle de gestion incitant les sociétés à intégrer des sujets en matière d'environnement, de vie sociale et de gouvernance dans leur stratégie d'entreprise, leurs activités et leur chaîne logistique.

Drive Sustainability dispose d'un ensemble de lignes directrices communes – les [Principes directeurs](#) – définissant des attentes à l'égard des fournisseurs quant aux questions clés de la RSE/durabilité, notamment les Droits de l'Homme, les conditions de travail, la santé et la sécurité, l'environnement et l'éthique des affaires.

Conformément aux [Principes directeurs](#), ce questionnaire d'autoévaluation (SAQ en anglais) a pour objectif d'exposer et de vérifier la conformité des fournisseurs en matière de RSE/durabilité.

Il a été mis au point en 2014 et a été révisé en 2019* par les membres de Drive Sustainability - [The Automotive Partnership](#). Actuellement utilisé par dix membres de ce partenariat automobile**, le SAQ vise à éviter les répétitions et à améliorer l'efficacité.

Le questionnaire concerne aussi bien la Société mère que le Site :

- > le terme « Site » désigne le lieu d'implantation industrielle de la production ;
- > le terme « Société mère » désigne le groupe/la holding dont le fournisseur fait partie ;
- > le terme « Siège social » désigne le centre administratif local d'une entreprise.

Les fournisseurs remplissant ce questionnaire peuvent cliquer sur le point d'interrogation à côté de chaque question afin d'obtenir des clarifications.

* Membres du groupe de travail 2019 : BMW Group, Daimler AG, Ford, Honda, Jaguar Land Rover, Scania CV AB, Toyota Motor Europe, Volkswagen Group, Volvo Cars et Volvo Group

** Fabricants d'équipements d'origine (FEO) utilisant le SAQ : BMW Group, Daimler AG, Ford, Honda, Jaguar Land Rover, Scania CV AB, Toyota Motor Europe, Volkswagen Group, Volvo Cars et Volvo Group

Informations aux fournisseurs

Les acheteurs recueillent les questionnaires par l'intermédiaire d'un prestataire de services tiers. Veuillez contacter votre acheteur pour connaître le prestataire de services à utiliser.

With Support from:



Lead Partners:



DAIMLER

SCANIA

VOLKSWAGEN

VOLVO

VOLVO

Partners:



Site :

Nom :

Adresse du site (pays, ville et/ou rue) :

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Veuillez spécifier le lieu du site correspondant au numéro DUNS

Nombre de salariés travaillant sur le site
(y compris les travailleurs intérimaires) :

0-9

10-49

50-99

100-249

250-499

≥500

Siège social : Oui

Non

Numéros d'identification du fournisseur : (inscrire les numéros appropriés)

Numéro DUNS :

Autres (préciser) :

Société
mère :

Nom :

Adresse de la société mère
(pays, ville et/ou rue) :

Nombre de salariés travaillant sur le site
(y compris les travailleurs contractuels) :

0-9

10-49

50-99

100-249

250-499

≥500

Domaine d'activité :

Complété
par :

Nom :

Fonction :

E-mail :

Tél. :

A. GESTION DE LA SOCIÉTÉ (GÉNÉRALITÉS)	INFORMATIONS GÉNÉRALES
<p>1a. Votre société compte-t-elle au sein de la direction une personne responsable de la durabilité sociale ?*</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Si oui, veuillez préciser :</p> <p>Nom : <input type="text"/></p> <p>E-mail : <input type="text"/></p> <p>Fonction : <input type="text"/></p> <p>1b. Votre société compte-t-elle au sein de la direction une personne responsable de la conformité ?*</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Si oui, veuillez préciser :</p> <p>Nom : <input type="text"/></p> <p>E-mail : <input type="text"/></p> <p>Fonction : <input type="text"/></p> <p>1c. Votre société compte-t-elle au sein de la direction une personne responsable de la durabilité environnementale ?*</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Si oui, veuillez préciser :</p> <p>Nom : <input type="text"/></p> <p>E-mail : <input type="text"/></p> <p>Fonction : <input type="text"/></p> <p>* Veuillez indiquer ses coordonnées, même s'il s'agit de la même personne que celle qui est spécifiée ci-dessus.</p>	<p>Les sociétés sont censées nommer un représentant de la direction qui, indépendamment de ses autres responsabilités, fait fonction de personne responsable au sein de la direction chargée de veiller à que la société respecte ses engagements en matière de durabilité sociale, de conformité et de durabilité environnementale.</p> <p>Les personnes dont vous fournissez les coordonnées en réponse à cette question ne seront pas contactées sans notification préalable. Dans un premier temps, les demandes de renseignements seront adressées à la personne qui remplit ce questionnaire d'autoévaluation.</p> <p>La durabilité sociale fait référence à un ensemble de pratiques contribuant à la qualité de vie aussi bien des salariés que des communautés qui pourraient être impactées par les activités de la société. Les sociétés doivent respecter les Droits de l'Homme des travailleurs et traiter chaque personne avec dignité, comme le reconnaît la communauté internationale. Parmi les sujets sociaux à traiter figurent entre autres la non-discrimination, la liberté d'association, la santé et la sécurité (voir Section B - Conditions de travail et Droits de l'Homme).</p> <p>La conformité a trait aux principes guidant la conduite de l'entreprise dans le cadre de ses relations envers ses partenaires commerciaux et ses clients. Les sociétés doivent respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité et exercer leurs activités de façon honnête et équitable tout au long de la chaîne logistique conformément aux lois locales. À titre d'exemple, la corruption, la concurrence déloyale et les conflits d'intérêts font partie des pratiques commerciales contraires à l'éthique (voir Section C - Éthique des affaires).</p> <p>La durabilité environnementale concerne des pratiques contribuant à la qualité de l'environnement à long terme. Les sociétés sont censées adopter une approche proactive à l'égard de la responsabilité environnementale en protégeant l'environnement, en préservant les ressources naturelles et en réduisant l'empreinte environnementale imputable à leur production ainsi qu'à leurs produits et services tout au long de leur cycle de vie. Les programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction des déchets figurent parmi les bonnes pratiques des sociétés (voir Section D - Environnement).</p>

A. GESTION DE LA SOCIÉTÉ (GÉNÉRALITÉS)	INFORMATIONS GÉNÉRALES
<p>2. Votre société publie-t-elle un rapport de RSE/durabilité ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, conformément aux normes GRI ou à d'autres normes mondialement reconnues. Veuillez spécifier les normes mondialement reconnues. <input type="text"/> Veuillez joindre le rapport.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, mais pas conformément à des normes mondialement reconnues. Veuillez joindre le rapport.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>2a. Si vous avez répondu « Oui » à la question 2, le dernier rapport en date a-t-il été garanti par un tiers ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, la lettre de garantie est intégrée au rapport.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, mais la lettre de garantie n'est pas intégrée au rapport. Veuillez joindre la lettre de garantie.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Un rapport de RSE/Durabilité est un rapport organisationnel fournissant des informations en matière de performance économique, environnementale, sociale et éthique.</p> <p>Exemples de normes et de cadres de référence reconnus à l'échelle internationale concernant le rapport de RSE/ Durabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> > les normes de la Global Reporting Initiative (GRI) ; > le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) ; > le Climate Disclosure Standards Board (CDP-CDSB) ; > le Pacte Mondial des Nations Unies - Communication sur les Progrès (UNGC-COP). <p>Dans l'Union européenne, la directive UE concernant la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité (Directive 2014/95/EU) a fixé les règles en matière de publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par des grandes entreprises. La Directive a ensuite été transposée dans le droit national des États membres avec certaines différences de mise en œuvre entre les pays.</p>
<p>3. Votre société a-t-elle mis en place un code de conduite ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>3a. Si vous avez répondu « Oui » à la question 3, organisez-vous des sessions de formation sur le code de conduite à l'intention de vos salariés ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non, mais nous faisons connaître le code de conduite par le biais d'un intranet, de brochures, etc. Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Un code de conduite est un ensemble de règles exposant les responsabilités ou les bonnes pratiques d'une personne (salarié) et d'une entreprise. Il peut couvrir des aspects sociaux, éthiques et environnementaux.</p>

A. GESTION DE LA SOCIÉTÉ (GÉNÉRALITÉS)	INFORMATIONS GÉNÉRALES
<p>4. Votre société propose-t-elle un mécanisme de réclamation par l'intermédiaire duquel des parties prenantes et des ayants-droit impactés peuvent présenter des réclamations et essayer de les résoudre avec l'entreprise ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, nous avons un mécanisme de réclamation, qui est à la disposition de nos salariés et des parties prenantes externes (tels que fournisseurs, communautés,...) ainsi que de toute notre chaîne logistique. Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, nous avons un mécanisme de réclamation interne, qui est uniquement à la disposition des salariés de notre société. Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Conformément au cadre de référence « Protéger, Respecter et Réparer » des Nations Unies, les sociétés sont responsables du respect des Droits de l'Homme et sont censées proposer des procédures permettant de remédier à toutes les incidences négatives sur les Droits de l'Homme qu'elles peuvent causer ou auxquelles elles contribuent. Des mécanismes de réclamation au niveau opérationnel destinés aux acteurs susceptibles d'être touchés par les activités d'entreprises peuvent constituer une voie de recours efficace.</p>

B. CONDITIONS DE TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME	INFORMATIONS GÉNÉRALES
<p>5. Votre société a-t-elle une politique officielle couvrant les conditions de travail et les Droits de l'Homme ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<p>La politique d'une société fait référence à la façon d'envisager un problème spécifique sur le plan commercial et contient des principes généraux et/ou des procédés concrets. Une politique peut couvrir des sujets tels que les comportements interdits, les droits et les procédures de règlement des litiges.</p> <p>Les questions sociales pourraient être traitées dans la politique de RSE de la société, la politique des RH, la politique des Droits de l'Homme, etc.</p> <p>La liste présentée ici porte sur les Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale.</p> <p>Les Droits de l'Homme sont définis comme les droits auxquels chacun peut prétendre simplement parce qu'il est un être humain. Ils représentent les conditions minimales universellement admises permettant à toute personne de préserver sa dignité. Les Droits de l'Homme sont inhérents à chacun de nous, sans distinction de nationalité, de lieu de résidence, de sexe, d'origine nationale ou ethnique, de couleur, de religion ou tout autre statut.</p> <p>Source : Déclaration universelle des Droits de l'Homme</p>

B. CONDITIONS DE TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME	INFORMATIONS GÉNÉRALES
<p>5a. Si vous avez répondu « Oui » à la question 5, quels sont parmi les suivants les domaines couverts par cette politique ?</p> <p><input type="checkbox"/> Travail des enfants et jeunes travailleurs</p> <p><input type="checkbox"/> Salaires et avantages sociaux</p> <p><input type="checkbox"/> Temps de travail</p> <p><input type="checkbox"/> Esclavage moderne (à savoir esclavage, servitude et travail forcé ou obligatoire et trafic d'êtres humains)</p> <p><input type="checkbox"/> Liberté d'association et négociation collective</p> <p><input type="checkbox"/> Harcèlement et non-discrimination</p>	<p>Conformément aux Principes Directeurs relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme de l'ONU, qui ont été approuvés en 2011 par la résolution 17/4 du Conseil des Droits de l'Homme, chaque entreprise doit respecter les Droits de l'Homme et a la responsabilité de ne porter atteinte à personne.</p> <p>Le travail des enfants et jeunes travailleurs fait référence à l'interdiction d'employer des enfants qui n'ont pas atteint l'âge minimum légal pour travailler. En outre, les fournisseurs doivent s'assurer que les jeunes de moins de 18 ans exerçant une activité en toute légalité ne travaillent pas la nuit ou ne font pas d'heures supplémentaires et sont protégés contre des conditions de travail mettant en péril leur santé, leur sécurité ou leur développement conformément à la convention n°138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et au travail et aux articles 6 et 7 de la convention n°138 de l'OIT sur les travaux légers.</p> <p>Le fournisseur doit s'assurer que les fonctions des jeunes travailleurs n'ont pas d'impact sur le suivi de leur scolarité. Le temps consacré chaque jour par les jeunes travailleurs à leurs activités professionnelles et à leurs études ne doit pas dépasser 10 heures au total.</p> <p>Source : Charte des droits fondamentaux de l'UE et OIT</p> <p>Les salaires et avantages sociaux concernent le traitement ou salaire de base ou minimal et toutes prestations supplémentaires payables directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par l'employeur au travailleur et résultant de l'emploi du travailleur. Il s'agit par exemple des congés payés pour maladie, des congés pour raisons familiales et médicales, des heures supplémentaires rémunérées, etc.</p> <p>Source : OIT-UNGC.</p> <p>Les heures de travail font référence à des semaines de travail régulières, dont la durée ne doit pas dépasser 48 heures. Une semaine de travail doit être limitée à 60 heures dans des situations d'urgence, heures supplémentaires incluses. Toutes les heures supplémentaires doivent être effectuées sur une base volontaire. Les salariés doivent avoir au minimum un jour de repos tous les sept jours. Les lois et réglementations relatives au temps maximal de travail et aux jours de repos doivent être respectées.</p> <p>Source : Initiative pour le commerce éthique, sur la base des conventions de l'OIT</p> <p>L'esclavage moderne désigne tout travail ou service exigé d'une personne sous la menace de toute sanction et pour lequel cette personne ne s'est pas portée volontaire. Il s'agit par exemple d'heures supplémentaires obligatoires, de la confiscation de papiers d'identité ainsi que du trafic d'êtres humains.</p> <p>L'esclavage moderne est soumis à la Loi sur l'Esclavage Moderne adoptée en 2015 par le Parlement du Royaume-Uni. Cette loi impose aux sociétés répondant à des critères spécifiques de publier chaque année une « déclaration en matière d'esclavage et de trafic d'êtres humains » six mois après la fin de chaque exercice de la société.</p> <p>Source : Organisation Internationale du Travail (OIT) et Archives nationales du RU</p> <p>La liberté d'association fait référence au droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association à tous les niveaux, notamment dans les domaines politique, syndical et civique, ce qui implique le droit de toute personne de fonder des syndicats et de s'y affilier pour assurer la protection de ses intérêts. Cela comprend également la négociation collective, en tant que processus de négociations entre les employeurs et un groupe de salariés visant à parvenir à un accord régissant les conditions de travail.</p> <p>Source : Charte des droits fondamentaux de l'UE</p>

B. CONDITIONS DE TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME	INFORMATIONS GÉNÉRALES
<p>5b. Si vous avez répondu « Oui » à la question 5, organisez-vous des sessions de formation sur cette politique à l'intention de vos salariés ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non, mais nous communiquons sur ce sujet par le biais d'un intranet, de brochures, etc. Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Le harcèlement est défini comme un traitement cruel et inhumain - ou la menace d'un tel traitement - y compris tout harcèlement sexuel, abus sexuel, châtement corporel, coercition mentale ou physique ou agression verbale de travailleurs.</p> <p>Source : Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale</p> <p>La non-discrimination est un principe exigeant l'égalité de traitement d'une personne ou d'un groupe, quelles que soient leurs caractéristiques spécifiques, y compris le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, les particularités génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.</p> <p>Source : Charte des droits fondamentaux de l'UE</p>
<p>6. Votre site a-t-il mis en place un système de gestion des conditions de travail et des questions des Droits de l'Homme ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, nous avons un système de gestion certifié reconnu à l'échelle internationale.</p> <p>Veuillez fournir les informations suivantes :</p> <p>Organisme certificateur <input type="text"/></p> <p>Numéro du certificat <input type="text"/></p> <p>Date d'expiration <input type="text"/></p> <p>Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, nous avons un système de gestion certifié reconnu à l'échelle nationale.</p> <p>Veuillez fournir les informations suivantes :</p> <p>Organisme certificateur <input type="text"/></p> <p>Numéro du certificat <input type="text"/></p> <p>Date d'expiration <input type="text"/></p> <p>Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, mais le système n'est pas certifié.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Un système de gestion est un ensemble de contrôles, processus et/ou procédures documentés examinés par la direction. Il peut être interne ou développé selon une norme (système de gestion certifié).</p> <p>Une procédure documentée est une description écrite d'un plan d'action ou d'un processus défini visant à gérer et contrôler les activités des entreprises.</p> <p>Exemples de normes pertinentes mondialement reconnues :</p> <ul style="list-style-type: none"> > norme ISO26000 relative aux lignes directrices concernant la responsabilité sociale > norme SA8000 relative au système de gestion de la responsabilité sociale <p>Les fournisseurs disposant d'un certificat en cours de validité qui ne peut être téléchargé en raison de retards dans le processus administratif peuvent le mentionner dans la section G « Informations complémentaires » et joindre une déclaration de l'organisme certificateur.</p>

C. SANTÉ ET SÉCURITÉ	INFORMATIONS GÉNÉRALES
<p>7. Votre société a-t-elle une politique écrite et officielle en matière de santé et de sécurité conforme à la législation locale, aux exigences de l'industrie et aux normes internationales ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>7a. Si vous avez répondu « Oui » à la question 7, quels sont parmi les suivants les domaines couverts par cette politique ?</p> <p><input type="checkbox"/> Équipements de protection individuelle</p> <p><input type="checkbox"/> Sécurité des machines</p> <p><input type="checkbox"/> Préparation aux situations d'urgence</p> <p><input type="checkbox"/> Gestion des incidents et des accidents</p> <p><input type="checkbox"/> Ergonomie des lieux de travail</p> <p><input type="checkbox"/> Manipulation des substances chimiques</p> <p><input type="checkbox"/> Protection contre l'incendie</p> <p>7b. Si vous avez répondu « Oui » à la question 7, organisez-vous des sessions de formation sur cette politique à l'intention de vos salariés ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non, mais nous communiquons sur ce sujet par le biais d'un intranet, de brochures, etc. Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<p>La santé et la sécurité traitent des modalités d'anticipation, d'identification, d'évaluation et de contrôle des risques existant sur le lieu de travail, ou en découlant, susceptibles d'altérer la santé et le bien-être des travailleurs, en tenant compte des effets potentiels sur les communautés avoisinantes et sur l'environnement en général.</p> <p>Source : OIT</p> <p>Exemples d'activités spécifiques en matière de santé et de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Formations sur l'utilisation des équipements de protection individuelle > Formations sur la politique en matière de santé et de sécurité de la société > Inspections de l'environnement de travail > Formations sur le travail impliquant des matières dangereuses > Distribution de documents pédagogiques relatifs aux procédures en matière de santé et de sécurité > Campagnes d'information destinées aux travailleurs sur les procédures en matière de santé et de sécurité propres au site <p>La politique de santé et de sécurité doit être conforme aux exigences légales et doit souligner l'engagement de la direction et des salariés pour garantir un lieu de travail sain et sûr afin de n'enregistrer aucun accident. Il incombe à la direction de prévoir une organisation et des ressources suffisantes pour garantir la santé et la sécurité et de réaliser régulièrement une évaluation des risques suivie d'un rapport afin d'assurer une amélioration permanente du système.</p>

C. SANTÉ ET SÉCURITÉ	INFORMATIONS GÉNÉRALES
<p>8. Votre site a-t-il mis en place un système de gestion de la santé et de la sécurité ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, nous avons un système de gestion certifié reconnu à l'échelle internationale.</p> <p>Veuillez fournir les informations suivantes :</p> <p>Organisme certificateur <input type="text"/></p> <p>Numéro du certificat <input type="text"/></p> <p>Date d'expiration <input type="text"/></p> <p>Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, nous avons un système de gestion certifié reconnu à l'échelle nationale.</p> <p>Veuillez fournir les informations suivantes :</p> <p>Organisme certificateur <input type="text"/></p> <p>Numéro du certificat <input type="text"/></p> <p>Date d'expiration <input type="text"/></p> <p>Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, mais le système n'est pas certifié.</p> <p>Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Le système de gestion de la santé et de la sécurité porte sur les efforts entrepris et les procédures visant à identifier les dangers sur le lieu de travail et à réduire les accidents et l'exposition aux situations et aux substances dangereuses. Il comprend également la formation du personnel à la prévention des accidents, les mesures à prendre en cas d'accident, les procédures d'urgence et l'utilisation de vêtements et d'équipements de protection.</p> <p>Exemples de normes et certifications pertinentes mondialement reconnues :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Norme OHSAS 18001 (BS OHSAS 18001) sur l'évaluation de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail > Norme ISO 45001 sur la santé et la sécurité au travail > Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO-OSH 2001) <p>Les fournisseurs disposant d'un certificat en cours de validité qui ne peut être téléchargé en raison de retards dans le processus administratif peuvent le mentionner dans la section G « Informations complémentaires » et joindre une déclaration de l'organisme certificateur.</p>

D. ÉTHIQUE DES AFFAIRES	INFORMATIONS GÉNÉRALES
<p>9. Votre société a-t-elle une politique officielle en matière d'éthique des affaires ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<p>La politique et les principes en matière de conduite des affaires et de conformité s'appliquent aux salariés, entrepreneurs indépendants, consultants et autres tiers avec lesquels sont entretenues des relations commerciales. La politique officielle en matière de conduite des affaires et de conformité contribue à gérer les affaires de manière éthique et honnête, et dans le strict respect de toutes les lois et réglementations. Ces principes doivent s'appliquer à toute décision commerciale pour chaque secteur de la société (dans le monde entier). La liste présentée ici porte sur les Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale.</p> <p>La corruption peut prendre des formes variées qui vont de l'abus d'influence mineur à la corruption institutionnalisée. La corruption est définie comme l'abus d'un pouvoir légitime à des fins privées. Il peut s'agir non seulement de gains mais aussi d'avantages non pécuniaires. Source : Pacte Mondial des Nations Unies et Transparency International</p> <p>Extorsion : la sollicitation de pots-de-vin consiste à demander des commissions occultes ou à encourager autrui à la corruption. Cela devient de l'extorsion quand cette demande s'accompagne de menaces de mettre en danger l'intégrité physique ou la vie des personnes concernées. Source : Pacte Mondial des Nations Unies et les recommandations de l'OCDE pour les entreprises multinationales</p> <p>La corruption consiste à offrir ou recevoir tout cadeau, prêt, commission, récompense ou autre avantage de quiconque afin de l'inciter à accomplir tout acte malhonnête, illégal ou déloyal dans la conduite des affaires des entreprises. Source : Pacte Mondial des Nations Unies et Transparency International</p> <p>Le droit au respect de la vie privée est défini comme suit : « Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes. » Source : Déclaration universelle des Droits de l'Homme</p> <p>Dans l'Union européenne, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a été approuvé et adopté par le Parlement européen en avril 2016 et est entré en vigueur en mai 2018. Il a pour objectif de protéger tous les citoyens de l'Union européenne des atteintes à la vie privée et des violations de données dans un monde toujours plus axé sur les données. Le RGPD s'applique aux entreprises établies à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union européenne qui proposent des biens ou des services aux personnes concernées dans l'Union européenne, ou surveillent leur comportement. Il s'applique à toutes les sociétés traitant et détenant des données personnelles des personnes concernées résidant dans l'Union européenne, quel que soit le lieu d'établissement de la société. Source : Portail du RGPD de l'UE</p> <p>La responsabilité financière désigne la responsabilité incombant à la société d'enregistrer, de conserver et de communiquer des documents commerciaux, y compris, mais sans s'y limiter, des comptes financiers, rapports qualité, fiches de présence, notes de frais et soumissions à des clients ou des autorités de régulation, le cas échéant. Les livres et registres doivent être tenus conformément à la loi applicable et aux principes comptables généralement admis. Source : Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale</p>

D. ÉTHIQUE DES AFFAIRES	INFORMATIONS GÉNÉRALES
<p>9a. Si vous avez répondu « Oui » à la question 9, quels sont parmi les suivants les domaines couverts par cette politique ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Corruption, extorsion et pots-de-vin <input type="checkbox"/> Respect de la vie privée <input type="checkbox"/> Responsabilité financière (registres exacts) <input type="checkbox"/> Communication d'informations <input type="checkbox"/> Concurrence loyale et lutte contre les ententes <input type="checkbox"/> Conflits d'intérêts <input type="checkbox"/> Pièces de contrefaçon <input type="checkbox"/> Propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Contrôles des exportations et sanctions économiques <input type="checkbox"/> Lancement d'alertes et protection contre les représailles 	<p>La communication d'informations fait référence à la responsabilité des sociétés de divulguer des informations financières et non financières conformément aux réglementations applicables et aux pratiques les plus répandues dans l'industrie automobile et, le cas échéant, des informations concernant leur main-d'œuvre active, leurs pratiques en matière de santé et de sécurité, leurs pratiques environnementales, leurs activités commerciales, leur situation financière et leurs performances.</p> <p>Source : Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale</p> <p>La concurrence loyale et la lutte contre les ententes désignent le respect par les sociétés de pratiques commerciales équitables et de règles de concurrence loyale, y compris, mais sans s'y limiter, l'évitement de pratiques commerciales limitant illicitement la concurrence telles que l'échange indu d'informations de nature concurrentielle, la fixation des prix, la manipulation d'appels d'offres ou la répartition frauduleuse des marchés.</p> <p>Il incombe principalement aux grandes entreprises, mais aussi aux petites et moyennes, de se conformer aux règles de concurrence. Les sociétés doivent être conscientes des risques qu'elles encourent en cas de violation des règles de concurrence et savoir comment élaborer une politique/stratégie de conformité correspondant le mieux à leurs besoins. Une politique/stratégie de conformité efficace permet à une société de minimiser les risques d'implication dans des infractions au droit de la concurrence, et les coûts résultant de tout comportement anticoncurrentiel.</p> <p>Source : Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale et Commission européenne</p> <p>Un conflit d'intérêts se produit lorsqu'une personne physique ou morale (qu'elle soit privée ou gouvernementale) est en mesure d'utiliser ses propres fonctions professionnelles ou officielles afin d'en tirer d'une manière ou d'une autre un avantage pour soi ou une entreprise.</p> <p>Source : OCDE</p> <p>Pièces de contrefaçon : les sociétés doivent développer, mettre en œuvre et maintenir des méthodes et processus adaptés à leurs produits et services, destinés à minimiser le risque d'intégrer des pièces et articles contrefaits dans des produits livrables. Les sociétés doivent également élaborer des processus efficaces visant à détecter les pièces et articles contrefaits et, dans ce cas de figure, mettre en quarantaine les articles et en informer le client fabricant d'équipements d'origine et/ou les forces de l'ordre, selon les cas. Enfin, les sociétés doivent confirmer que les ventes aux clients qui ne sont pas des fabricants d'équipements d'origine sont conformes aux lois locales et que ces produits vendus seront utilisés de manière licite.</p> <p>Source : Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale</p> <p>La propriété intellectuelle désigne des créations de l'esprit, telles que des inventions, œuvres littéraires et artistiques, conceptions, symboles, noms et images utilisés à des fins commerciales. Elle est protégée par la loi, par exemple au travers de brevets, droits d'auteur et marques commerciales, permettant à quiconque d'obtenir une reconnaissance ou un avantage financier au titre de son invention ou de sa création.</p> <p>Source : Organisation mondiale de la propriété intellectuelle</p> <p>Les contrôles des exportations et les sanctions économiques font référence aux restrictions concernant les exportations ou réexportations de produits, logiciels, services et technologies, ainsi qu'aux restrictions applicables à l'égard des échanges commerciaux impliquant certains pays, régions, sociétés ou entités et personnes physiques.</p> <p>Source : Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale</p>

D. ÉTHIQUE DES AFFAIRES	INFORMATIONS GÉNÉRALES
<p>9b. Si vous avez répondu « Oui » à la question 9, organisez-vous des sessions de formation sur cette politique à l'intention de vos salariés ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non, mais nous communiquons sur ce sujet par le biais d'un intranet, de brochures, etc. Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Les représailles sont définies comme une décision et/ou mesure administrative défavorable directe ou indirecte, qui constitue une menace, ou est recommandée ou prise à l'encontre d'une personne qui a signalé un acte présumé répréhensible comportant un risque important, ou qui a coopéré dans le cadre d'un contrôle ou d'une enquête dûment autorisé(e) concernant la dénonciation d'un acte répréhensible. Les sociétés doivent établir des processus (système de lancement d'alertes) permettant de soulever ces problèmes de manière anonyme, en toute confidentialité et sans représailles.</p> <p><small>Source : OMS et Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale</small></p>

E. ENVIRONNEMENT	INFORMATIONS GÉNÉRALES
<p>10. Votre société dispose-t-elle d'une politique environnementale officielle prévoyant un engagement en faveur de la conformité à la loi, ainsi que des évaluations et améliorations continues de sa performance environnementale ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>10a. Si vous avez répondu « Oui » à la question 10, quels sont parmi les suivants les domaines couverts par cette politique ?</p> <p><input type="checkbox"/> Émissions de gaz à effet de serre, efficacité énergétique et énergies renouvelables</p> <p><input type="checkbox"/> Qualité et consommation de l'eau</p> <p><input type="checkbox"/> Qualité de l'air</p> <p><input type="checkbox"/> Gestion durable des ressources et réduction des déchets</p> <p><input type="checkbox"/> Gestion responsable des produits chimiques</p> <p><input type="checkbox"/> Autres sujets (veuillez préciser)</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 300px; margin-left: 20px;"></div> <p>10b. Si vous avez répondu « Oui » à la question 10, organisez-vous des sessions de formation sur cette politique à l'intention de vos salariés ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non, mais nous communiquons sur ce sujet par le biais d'un intranet, de brochures, etc. Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Une politique environnementale expose les intentions générales de la société et ses orientations relatives à sa performance environnementale. Elle reflète l'engagement de la société et elle est formellement exprimée par ses dirigeants.</p> <p>Elle prévoit un cadre d'action qui fixe des objectifs environnementaux prenant en compte les exigences légales et l'impact de la société sur l'environnement imputable à ses activités, produits et services, dans le but de réduire les répercussions sur l'environnement et d'économiser sur les coûts et les ressources.</p> <p>La liste des sujets présentés fait référence aux Principes directeurs de durabilité dans l'industrie automobile mondiale, qui sont expliqués dans le document d'orientation s'y rattachant.</p> <p>La question concerne tous les fournisseurs directs (production, fournisseurs sur le marché des pièces de rechange, etc.) et indirects (non-production, fournisseurs de services, entrepreneurs, etc.).</p>

E. ENVIRONNEMENT	INFORMATIONS GÉNÉRALES
<p>11. Votre site a-t-il mis en place un système de gestion de l'environnement ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, nous avons un système de gestion certifié reconnu à l'échelle internationale. Veuillez fournir les informations suivantes : Organisme certificateur <input type="text"/> Numéro du certificat <input type="text"/> Date d'expiration <input type="text"/> Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, nous avons un système de gestion certifié reconnu à l'échelle nationale. Veuillez fournir les informations suivantes : Organisme certificateur <input type="text"/> Numéro du certificat <input type="text"/> Date d'expiration <input type="text"/> Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, mais le système n'est pas certifié. Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>11a. Votre site dispose-t-il d'un programme environnemental comprenant des objectifs, des activités et un suivi des résultats pour améliorer constamment sa performance environnementale ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez joindre les documents pertinents faisant état des objectifs et des activités pour les atteindre)</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Un système de gestion de l'environnement permet à une société, de manière structurée et préventive, d'influer sur sa performance environnementale et d'améliorer son impact sur l'environnement imputable à ses activités, produits et services. Exemples : élaborer une politique ou des instructions ; fixer des objectifs ; souscrire à des exigences légales et autres ; gérer des risques ; mettre en œuvre des procédures de travail visant à des améliorations continues pour la protection de l'environnement ; et réduire ou prévenir la pollution.</p> <p>Exemples de normes et certifications pertinentes mondialement reconnues :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Norme ISO14001:2015 EMS (système de gestion de l'environnement) > Norme ISO14064 GHG (gaz à effet de serre) > Norme PAS 2060 (neutralité carbone) > Normes BS/EN/ISO14006:2011/14004:2010/14001:2004 (systèmes de gestion de l'environnement) > Certification BS8555 : mise en œuvre de systèmes de gestion de l'environnement > Norme PAS 2050 (empreinte carbone) > Système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) <p>Les audits environnementaux permettent à une entreprise d'évaluer et de prouver son respect de la législation, sa performance environnementale et les avantages et limites de sa politique en matière d'environnement. C'est un moyen d'évaluer la mesure dans laquelle une société se montre à la hauteur des valeurs communes et des objectifs qu'elle s'est engagée à atteindre.</p> <p>Les audits environnementaux peuvent être réalisés en interne ou par un organisme externe qui délivre un certificat.</p> <p>Les fournisseurs disposant d'un certificat en cours de validité qui ne peut être téléchargé en raison de retards dans le processus administratif peuvent le mentionner dans la section G « Informations complémentaires » et joindre une déclaration de l'organisme certificateur.</p>

E. ENVIRONNEMENT	INFORMATIONS GÉNÉRALES
<p>12. Votre site dispose-t-il d'un système de gestion de l'énergie ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, nous avons un système de gestion certifié reconnu à l'échelle internationale.</p> <p>Veuillez fournir les informations suivantes :</p> <p>Organisme certificateur <input type="text"/></p> <p>Numéro du certificat <input type="text"/></p> <p>Date d'expiration <input type="text"/></p> <p>Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, nous avons un système de gestion certifié reconnu à l'échelle nationale.</p> <p>Veuillez fournir les informations suivantes :</p> <p>Organisme certificateur <input type="text"/></p> <p>Numéro du certificat <input type="text"/></p> <p>Date d'expiration <input type="text"/></p> <p>Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, mais le système n'est pas certifié.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>12a. Savez-vous quel pourcentage de l'énergie consommée sur votre site au cours de l'année civile précédente provenait de sources renouvelables ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>12b. Si vous avez répondu « Oui » à la question 12a, veuillez indiquer ce pourcentage :</p> <p><input type="checkbox"/> 100 %</p> <p><input type="checkbox"/> 75-99 %</p> <p><input type="checkbox"/> 50-74 %</p> <p><input type="checkbox"/> 25-49 %</p> <p><input type="checkbox"/> Moins de 25 %</p>	<p>Un système de gestion de l'énergie est un processus systématique visant à améliorer continuellement la performance énergétique et à optimiser les économies d'énergie.</p> <p>Exemples de normes et certifications pertinentes mondialement reconnues :</p> <p>> Norme ISO 50001 - Gestion de l'énergie</p> <p>Les fournisseurs disposant d'un certificat en cours de validité qui ne peut être téléchargé en raison de retards dans le processus administratif peuvent le mentionner dans la section G « Informations complémentaires » et joindre une déclaration de l'organisme certificateur.</p> <p>Les sources d'énergie renouvelables sont des sources d'énergie inépuisables qui se régénèrent naturellement au fil du temps. Les sources d'énergie suivantes peuvent se classer parmi les sources renouvelables :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Éolien > Solaire > Hydraulique > Biomasse > Géothermique > Marin

E. ENVIRONNEMENT	INFORMATIONS GÉNÉRALES												
<p>13. Votre site utilise-t-il des substances soumises à des restrictions au niveau de la production ou des opérations ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>13a. Si vous avez répondu « Oui » à la question 13, votre site dispose-t-il de procédures écrites pour gérer des substances soumises à des restrictions ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Les restrictions servent à protéger la santé humaine et l'environnement des risques inacceptables que présentent les produits chimiques. Les restrictions peuvent limiter ou interdire la fabrication, la mise sur le marché ou l'utilisation d'une substance. Une restriction s'applique à toute substance telle quelle, dans un mélange ou dans un article, y compris les substances qui ne requièrent aucun enregistrement. Elle peut également s'appliquer aux importations.</p> <p>Exemples de substances dangereuses : plomb, colorants azoïques, DMF, HAP, phtalates, PFOS, libération de nickel. <small>Source : Agence européenne des produits chimiques</small></p> <p>Exemples de réglementations relatives à la manipulation des substances et produits chimiques réglementés :</p> <p>(1) REACH (Registration, Evaluation, Authorisation, and Restriction of Chemicals) :</p> <p>REACH est un règlement de l'Union européenne concernant la production et l'utilisation des substances chimiques et leur impact potentiel sur la santé humaine et l'environnement. Le règlement définit et inclut des substances, des préparations et des articles. Les fabricants et importateurs sont tenus de recueillir des informations sur les propriétés de leurs substances chimiques et d'enregistrer les informations dans une base de données centrale gérée par l'Agence européenne des produits chimiques.</p> <p>(2) RoHS (Restriction of Hazardous Substances) :</p> <p>RoHS ou la directive (2011/65/UE) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques interdit la mise sur le marché de l'UE de nouveaux équipements électriques et électroniques dont les niveaux de plomb, de cadmium, de mercure et d'autres substances sont supérieurs à ceux qui sont convenus.</p>												
<p>14. Votre société a-t-elle actuellement une note attribuée par CDP ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>14a. Si vous avez répondu « Oui » à la question 14, indiquez la note :</p> <table border="0"> <tr> <td>Changement climatique</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Eau</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Forêts - Bétail</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Forêts - Bois</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Forêts - Soja</td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td>Forêts - Huile de palme</td> <td><input type="text"/></td> </tr> </table>	Changement climatique	<input type="text"/>	Eau	<input type="text"/>	Forêts - Bétail	<input type="text"/>	Forêts - Bois	<input type="text"/>	Forêts - Soja	<input type="text"/>	Forêts - Huile de palme	<input type="text"/>	<p>CDP utilise la méthodologie de notation pour inciter les sociétés à évaluer et gérer les impacts environnementaux à travers la participation à des programmes de CDP relatifs au changement climatique, à l'eau, aux forêts et à la chaîne logistique. Chacun des questionnaires de CDP (changement climatique, eau et forêts) a une méthodologie de notation spécifique.</p>
Changement climatique	<input type="text"/>												
Eau	<input type="text"/>												
Forêts - Bétail	<input type="text"/>												
Forêts - Bois	<input type="text"/>												
Forêts - Soja	<input type="text"/>												
Forêts - Huile de palme	<input type="text"/>												

F. GESTION DES FOURNISSEURS	INFORMATIONS GÉNÉRALES
<p>15. Votre société a-t-elle défini des exigences en matière de RSE/durabilité envers les fournisseurs ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre les documents pertinents.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>15a. Si vous avez répondu « Oui » à la question 15, quels sont les sujets couverts par cet ensemble d'exigences ?</p> <p><input type="checkbox"/> <u>Conditions de travail et Droits de l'Homme</u></p> <p><input type="checkbox"/> Travail des enfants et jeunes travailleurs</p> <p><input type="checkbox"/> Salaires et avantages sociaux</p> <p><input type="checkbox"/> Temps de travail</p> <p><input type="checkbox"/> Esclavage moderne (à savoir esclavage, servitude et travail forcé ou obligatoire et trafic d'êtres humains)</p> <p><input type="checkbox"/> Liberté d'association et négociation collective</p> <p><input type="checkbox"/> Harcèlement et non-discrimination</p> <p><input type="checkbox"/> <u>Santé et sécurité</u></p> <p><input type="checkbox"/> Santé et sécurité</p> <p><input type="checkbox"/> <u>Éthique des affaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> Corruption, extorsion et pots-de-vin</p> <p><input type="checkbox"/> Confidentialité et protection des données</p> <p><input type="checkbox"/> Concurrence loyale et lutte contre les ententes</p> <p><input type="checkbox"/> Conflits d'intérêts</p> <p><input type="checkbox"/> Lancement d'alertes et protection contre les représailles</p> <p><input type="checkbox"/> <u>Environnement</u></p> <p><input type="checkbox"/> Émissions de gaz à effet de serre, efficacité énergétique et énergies renouvelables</p> <p><input type="checkbox"/> Qualité et consommation de l'eau</p> <p><input type="checkbox"/> Qualité de l'air</p> <p style="text-align: right;"><i>suite en page 17</i></p>	<p>Une politique de RSE/durabilité envers les fournisseurs pourrait par exemple revêtir la forme d'un code de conduite spécifique aux fournisseurs ou d'un code de conduite des sociétés qui s'applique aussi bien aux salariés internes qu'aux partenaires commerciaux externes tels que les fournisseurs.</p> <p>L'objectif devrait être de promouvoir des conditions de travail saines et la responsabilité environnementale à travers toute la chaîne logistique.</p> <p>La gestion des fournisseurs en amont désigne la mise en vigueur d'exigences de durabilité dans toute la chaîne logistique, c'est-à-dire s'assurer que les fournisseurs ont eux aussi défini les mêmes exigences pour leurs propres fournisseurs.</p>

F. GESTION DES FOURNISSEURS	INFORMATIONS GÉNÉRALES
<p> <input type="checkbox"/> Gestion durable des ressources et réduction des déchets <input type="checkbox"/> Gestion responsable des produits chimiques <input type="checkbox"/> Autres sujets (veuillez préciser) <input type="text"/> </p> <p> <input type="checkbox"/> <u>Gestion des fournisseurs en amont</u> <input type="checkbox"/> Exigences de durabilité pour les propres fournisseurs </p> <p>15b. Si vous avez répondu « Oui » à la question 15, votre société utilise-t-elle l'un des modes de communication suivants pour faire connaître à vos fournisseurs ses exigences en matière de RSE/durabilité envers les fournisseurs ?</p> <p> <input type="checkbox"/> Exigences reprises dans les Conditions Générales. Veuillez joindre les documents pertinents. <input type="checkbox"/> Formation à l'intention des fournisseurs. Veuillez joindre les documents pertinents. <input type="checkbox"/> Code de conduite propre aux fournisseurs/Politique de durabilité propre aux fournisseurs. Veuillez joindre les documents pertinents. <input type="checkbox"/> Site web de la société / Portail des fournisseurs. Veuillez joindre les documents pertinents. <input type="checkbox"/> Aucun </p> <p>15c. Quelles procédures votre société a-t-elle mises en place pour vérifier si les fournisseurs respectent vos exigences ?</p> <p> <input type="checkbox"/> Audits de tierce partie (réalisés par un organisme de certification accrédité) <input type="checkbox"/> Audits de seconde partie (réalisés par votre société) <input type="checkbox"/> Questionnaire d'autoévaluation <input type="checkbox"/> Aucune. Veuillez joindre les documents pertinents. </p>	<p>Un audit de seconde partie est un audit externe réalisé par des clients ou par d'autres personnes agissant en leur nom. Il peut aussi être réalisé par des autorités de régulation ou tout autre intervenant externe ayant un intérêt officiel à l'égard une organisation.</p> <p>Un audit de tierce partie est un audit externe réalisé par des organismes indépendants tels que des organismes de certification ou des autorités de régulation.</p> <p><small>(Source : ISO 19011 Définitions des audits)</small></p>

G. APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE EN MATIÈRES PREMIÈRES	INFORMATIONS GÉNÉRALES
<p>Cette question n'est pas pertinente pour les prestataires de services.</p>	
<p>16. Retrouve-t-on certaines des matières suivantes dans vos produits ? (Cochez toutes les cases appropriées.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Aluminium / Bauxite <input type="checkbox"/> Cobalt <input type="checkbox"/> Cuivre <input type="checkbox"/> Verre (sable de silice) <input type="checkbox"/> Or <input type="checkbox"/> Graphite (naturel) <input type="checkbox"/> Cuir <input type="checkbox"/> Lithium <input type="checkbox"/> Mica <input type="checkbox"/> Nickel <input type="checkbox"/> Palladium <input type="checkbox"/> Éléments de terres rares <input type="checkbox"/> Caoutchouc (naturel) <input type="checkbox"/> Acier / Fer <input type="checkbox"/> Tantale <input type="checkbox"/> Étain <input type="checkbox"/> Tungstène <input type="checkbox"/> Zinc <input type="checkbox"/> Aucun <p>16a. Si vous avez coché l'une ou l'autre des matières premières énumérées ci-avant, votre société a-t-elle une politique sur l'approvisionnement responsable en ces matières premières ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre les documents pertinents. <input type="checkbox"/> Non 	<p>Approvisionnement responsable en matières premières :</p> <p>Les sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> > doivent effectuer une vérification préalable afin d'identifier la source des matières premières utilisées dans leurs produits ; > ne doivent pas fournir sciemment des produits contenant des matières premières qui contribuent à des violations des Droits de l'Homme, à la corruption, à des infractions en matière d'éthique, ou qui ont des effets néfastes sur l'environnement ; > doivent recourir à des fonderies et affineries agréées qui ne sont pas considérées comme « conflictuelles » pour s'approvisionner en étain, tungstène, tantale et or contenus dans les biens qu'elles produisent. <p>Le système IMDS présente des lignes directrices pour déterminer quelles matières premières sont contenues dans des produits.</p> <p>Pour plus d'informations sur les matières prioritaires, les pays producteurs et les questions associées en matière sociale, d'environnement et de gouvernance, veuillez consulter le rapport Material Change.</p>

G. APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE EN MATIÈRES PREMIÈRES	INFORMATIONS GÉNÉRALES
<p>Cette question n'est pas pertinente pour les prestataires de services.</p>	
<p>16b. Si vous avez coché le tantale, l'étain, le tungstène ou l'or, votre société a-t-elle un modèle de rapport sur les minerais de conflit (CMRT) à l'échelle de l'entreprise ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre le modèle CMRT en utilisant la dernière version disponible sur le site web de RMI.</p> <p><input type="checkbox"/> Non Veuillez joindre le modèle CMRT en utilisant la dernière version disponible sur le site web de RMI.</p> <p>16c. Si vous avez coché le cobalt, votre société a-t-elle un modèle de rapport sur le cobalt (CRT) à l'échelle de l'entreprise ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez joindre le modèle CRT en utilisant la dernière version disponible sur le site web de RMI.</p> <p><input type="checkbox"/> Non Veuillez joindre le modèle CRT en utilisant la dernière version disponible sur le site web de RMI.</p>	<p>Exemple de législation en matière de minerais de conflit :</p> <p>Loi fédérale américaine « Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act » La loi « Dodd-Frank Act » exige que les sociétés cotées sur le marché boursier des États-Unis ou les sociétés américaines d'une certaine taille révèlent leur utilisation de minerais dits de conflit (tantale, étain, tungstène ou or provenant de la République démocratique du Congo et des États voisins). Les sociétés qui risquent d'utiliser des minerais de conflit sont tenues de procéder à une vérification préalable de la source d'approvisionnement et de déposer un rapport de minerais de conflit.</p> <p>Directive européenne relative aux minerais de conflit La directive exige que les grandes entités d'intérêt public de plus de 500 salariés communiquent dans leur rapport annuel des informations pertinentes concernant leurs politiques, résultats et risques, ainsi que les vérifications préalables qu'elles mettent en œuvre, des indicateurs clés de performance non financiers pertinents, des aspects environnementaux, des questions sociales et relatives aux salariés, le respect des Droits de l'Homme, la lutte contre la corruption et contre les pots-de-vin.</p> <p>Exemples de modèle de rapport relatif aux minerais de conflit :</p> <p>(1) Modèle de rapport sur les minerais de conflit : ce modèle a été élaboré par la RMI afin de faciliter le transfert d'informations à travers la chaîne d'approvisionnement concernant le pays d'origine des minerais et les fonderies et affineries utilisées.</p> <p>(2) Modèle de rapport sur le cobalt : ce modèle a été élaboré par la RMI pour identifier les points d'étranglement et collecter des informations de vérifications préalables dans la chaîne d'approvisionnement du cobalt.</p>

H. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

17. Veuillez fournir dans l'espace ci-dessous des informations complémentaires (telles que des commentaires relatifs aux politiques, aux délais de certification, etc.).

Drive Sustainability - The Automotive Partnership

Drive Sustainability est un partenariat du secteur automobile entre BMW Group, Daimler AG, Ford, Honda, Jaguar Land Rover, Scania CV AB, Toyota Motor Europe, Volkswagen Group, Volvo Cars et Volvo Group.

Le partenariat, facilité par CSR Europe, vise à favoriser la durabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement automobile à travers la promotion d'une approche commune dans ce secteur et l'intégration de la durabilité dans le processus d'approvisionnement global.

Drive Sustainability exerce ses activités dans le cadre de politiques strictes en matière de contrôle des ententes.

À propos de CSR Europe

CSR Europe est le principal réseau d'affaires européen pour la durabilité et la responsabilité des entreprises. Avec nos entreprises membres et nos organisations nationales spécialisées en RSE, nous fédérons, inspirons et soutenons plus de 10 000 entreprises au niveau national, européen et mondial.

Nous aidons les entreprises et les secteurs industriels dans leur transformation et leur collaboration pour aboutir à des solutions pratiques et une croissance durable. Nous sommes pour le changement systémique ; c'est pourquoi, suivant les objectifs de développement durable (SDG), nous voulons construire conjointement avec les leaders européens et toutes les parties prenantes une stratégie globale pour une Europe Durable en 2030.

Le Questionnaire d'autoévaluation peut être utilisé selon les conditions suivantes :

Vous êtes autorisé à :

Partager – copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats. L'Offrant ne peut retirer les autorisations concédées par la licence tant que vous appliquez les termes de cette licence.

Selon les conditions suivantes :

Attribution - Vous devez créditer l'Œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'Œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Œuvre.

Pas d'utilisation commerciale – Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial de cette Œuvre, tout ou partie du matériel la composant.

Pas d'œuvres dérivées – Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez ou créez à partir du matériel composant l'Œuvre originale, vous n'êtes pas autorisé à distribuer ou mettre à disposition l'Œuvre modifiée.

Pas de restrictions complémentaires – Vous n'êtes pas autorisé à appliquer des conditions légales ou des mesures techniques qui restreindraient légalement autrui à utiliser l'Œuvre dans les conditions décrites par la licence.

Notes :

Vous n'êtes pas dans l'obligation de respecter la licence pour les éléments ou matériels appartenant au domaine public ou dans le cas où l'utilisation que vous souhaitez faire est couverte par une exception.

Aucune garantie n'est donnée. Il se peut que la licence ne vous donne pas toutes les permissions nécessaires pour votre utilisation. Par exemple, certains droits comme les droits moraux, le droit des données personnelles et le droit à l'image sont susceptibles de limiter votre utilisation.

With Support from:



Lead Partners:



DAIMLER

SCANIA

VOLKSWAGEN

VOLVO
VOLVO GROUP

VOLVO
Volvo Car Corporation

Partners:



HONDA



TOYOTA



SAQ version 4.0, révisée le 31 août 2019

COPYRIGHT © 2019 CSR Europe, tous droits réservés

Système de notation du SAQ

$$\text{Note totale du SAQ} = \sum \text{Note pour l'indicateur}_i \times k_i$$

Question	Réponses	Note	k	
Personne responsable au sein de la direction				
1a. Votre société compte-t-elle au sein de la direction une personne responsable de la durabilité sociale ?	Oui	0,33	0,0375	
	Non	0		
1b. Votre société compte-t-elle au sein de la direction une personne responsable de la conformité ?	Oui	0,33		
	Non	0		
1c. Votre société compte-t-elle au sein de la direction une personne responsable de la durabilité environnementale ?	Oui	0,33		
	Non	0		
Note max. pour l'indicateur		0,99		
Rapport de RSE/durabilité				
2. Votre société publie-t-elle un rapport de RSE/durabilité ?	Oui, conformément aux normes GRI ou à d'autres normes mondialement reconnues.	0,8	0,0375	
	Oui, mais pas conformément à des normes mondialement reconnues.	0,4		
	Non	0		
Note max. pour la question		0,8		
2a. Si vous avez répondu « Oui » à la question 2, le dernier rapport en date a-t-il été garanti par un tiers ?	Oui, la lettre de garantie est intégrée au rapport.	0,2		
	Oui, mais la lettre de garantie n'est pas intégrée au rapport.	0,2		
	Non	0		
Note max. pour la question		0,2		
Note max. pour l'indicateur		1		

Question	Réponses	Note	k
Code de conduite			
3. Votre société a-t-elle mis en place un code de conduite ?	Oui	0,6	0,100
	Non	0	
Note max. pour la question		0,6	
3a. Si vous avez répondu « Oui » à la question 3, organisez-vous des sessions de formation sur le code de conduite à l'intention de vos salariés ?	Oui	0,4	
	Non, mais nous faisons connaître le code de conduite par le biais d'un intranet, de brochures, etc.	0,2	
	Non	0	
Note max. pour la question		0,4	
Note max. pour l'indicateur		1	
Mécanisme de réclamation			
4. Votre société propose-t-elle un mécanisme de réclamation par l'intermédiaire duquel des parties prenantes et des ayants-droit impactés peuvent présenter des réclamations et essayer de les résoudre avec l'entreprise ?	Oui, nous avons un mécanisme de réclamation, qui est à la disposition de nos salariés et des parties prenantes externes (tels que fournisseurs, communautés,...) ainsi que de toute notre chaîne logistique.	1	0,0375
	Oui, nous avons un mécanisme de réclamation interne, qui est uniquement à la disposition des salariés de notre société.	0,5	
	Non	0	
Note max. pour l'indicateur		1	
Politique sur les conditions de travail et les Droits de l'Homme			
5. Votre société a-t-elle une politique officielle couvrant les conditions de travail et les Droits de l'Homme ?	Oui	0	0,058
	Non	0	
5a. Si vous avez répondu « Oui » à la question 5, quels sont parmi les suivants les domaines couverts par cette politique ?	Travail des enfants et jeunes travailleurs	0,1	
	Salaires et avantages sociaux	0,1	
	Temps de travail	0,1	
	Esclavage moderne (à savoir esclavage, servitude et travail forcé ou obligatoire et trafic d'êtres humains)	0,1	
	Liberté d'association et négociation collective	0,1	
	Harcèlement et non-discrimination	0,1	
Note max. pour la question		0,6	
5b. Si vous avez répondu « Oui » à la question 5, organisez-vous des sessions de formation sur cette politique à l'intention de vos salariés ?	Oui	0,4	
	Non, mais nous communiquons sur ce sujet par le biais d'un intranet, de brochures, etc.	0,2	
	Non	0	
Note max. pour la question		0,4	
Note max. pour l'indicateur		1	

Question	Réponses	Note	k
Système de gestion des conditions de travail et les Droits de l'Homme			
6. Votre site a-t-il mis en place un système de gestion des conditions de travail et des questions des Droits de l'Homme ?	Oui, nous avons un système de gestion certifié reconnu à l'échelle internationale.	1	0,100
	Oui, nous avons un système de gestion certifié reconnu à l'échelle nationale.	0,75	
	Oui, mais le système n'est pas certifié.	0,5	
	Non	0	
Note max. pour l'indicateur		1	
Politique de santé et de sécurité			
7. Votre société a-t-elle une politique écrite et officielle en matière de santé et de sécurité conforme à la législation locale, aux exigences de l'industrie et aux normes internationales ?	Oui	0	0,058
	Non	0	
7a. Si vous avez répondu « Oui » à la question 7, quels sont parmi les suivants les domaines couverts par cette politique ou par des processus et procédures apparentés ?	Équipements de protection individuelle	0,086	
	Sécurité des machines	0,086	
	Préparation aux situations d'urgence	0,086	
	Gestion des incidents et des accidents	0,086	
	Ergonomie des lieux de travail	0,086	
	Manipulation des substances chimiques	0,086	
	Protection contre l'incendie	0,086	
Note max. pour la question		0,6	
7b. Si vous avez répondu « Oui » à la question 7, organisez-vous des sessions de formation sur cette politique à l'intention de vos salariés ?	Oui	0,4	
	Non, mais nous communiquons sur ce sujet par le biais d'un intranet, de brochures, etc.	0,2	
	Non	0	
Note max. pour la question		0,4	
Note max. pour l'indicateur		1	
Système de gestion de la santé et la sécurité			
8. Votre site a-t-il mis en place un système de gestion de la santé et de la sécurité ?	Oui, nous avons un système de gestion certifié reconnu à l'échelle internationale.	1	0,100
	Oui, nous avons un système de gestion certifié reconnu à l'échelle nationale.	0,75	
	Oui, mais le système n'est pas certifié.	0,5	
	Non	0	
Note max. pour l'indicateur		1	
Politique en matière d'éthique des affaires			
9. Votre société a-t-elle une politique officielle en matière d'éthique des affaires ?	Oui	0	0,058
	Non	0	

Question	Réponses	Note	k
9a. Si vous avez répondu « Oui » à la question 9, quels sont parmi les suivants les domaines couverts par cette politique ?	Corruption, extorsion et pots-de-vin	0,06	
	Respect de la vie privée	0,06	
	Responsabilité financière (registres exacts)	0,06	
	Communication d'informations	0,06	
	Concurrence loyale et lutte contre les ententes	0,06	
	Conflits d'intérêts	0,06	
	Pièces de contrefaçon	0,06	
	Propriété intellectuelle	0,06	
	Contrôles des exportations et sanctions économiques	0,06	
	Lancement d'alertes et protection contre les représailles	0,06	
Note max. pour la question		0,6	
9b. Si vous avez répondu « Oui » à la question 9, organisez-vous des sessions de formation sur cette politique à l'intention de vos salariés ?	Oui	0,4	
	Non, mais nous communiquons sur ce sujet par le biais d'un intranet, de brochures, etc.	0,2	
	Non	0	
Note max. pour la question		0,4	
Note max. pour l'indicateur		1	
Politique environnementale			
10. Votre société dispose-t-elle d'une politique environnementale officielle prévoyant un engagement en faveur de la conformité à la loi, ainsi que des évaluations et améliorations continues de sa performance environnementale ?	Oui	0	0,058
	Non	0	
10a. Si vous avez répondu « Oui » à la question 10, quels sont parmi les suivants les domaines couverts par cette politique ?	Émissions de gaz à effet de serre, efficacité énergétique et énergies renouvelables	0,12	
	Qualité et consommation de l'eau	0,12	
	Qualité de l'air	0,12	
	Gestion durable des ressources et réduction des déchets	0,12	
	Gestion responsable des produits chimiques	0,12	
	Autres sujets (veuillez préciser)	0	
Note max. pour la question		0,6	
10b. Si vous avez répondu « Oui » à la question 10, organisez-vous des sessions de formation sur cette politique à l'intention de vos salariés ?	Oui	0,4	
	Non, mais nous communiquons sur ce sujet par le biais d'un intranet, de brochures, etc.	0,2	
	Non	0	
Note max. pour la question		0,4	
Note max. pour l'indicateur		1	

Question	Réponses	Note	k
Système de gestion de l'environnement			
11. Votre site a-t-il mis en place un système de gestion de l'environnement ?	Oui, nous avons un système de gestion certifié reconnu à l'échelle internationale.	0,8	0,100
	Oui, nous avons un système de gestion certifié reconnu à l'échelle nationale.	0,6	
	Oui, mais le système n'est pas certifié.	0,4	
	Non	0	
Note max. pour la question		0,8	
11a. Votre site dispose-t-il d'un programme environnemental comprenant des objectifs, des activités et un suivi des résultats pour améliorer constamment sa performance environnementale ?	Oui	0,2	
	Non	0	
Note max. pour la question		0,2	
Note max. pour l'indicateur		1	
Système de gestion de l'énergie			
12. Votre site dispose-t-il d'un système de gestion de l'énergie ?	Oui, nous avons un système de gestion certifié reconnu à l'échelle internationale.	1	0,0375
	Oui, nous avons un système de gestion certifié reconnu à l'échelle nationale.	0,75	
	Oui, mais le système n'est pas certifié.	0,5	
	Non	0	
Note max. pour l'indicateur		1	
Procédures de gestion de substances soumises à des restrictions			
13. Votre site utilise-t-il des substances soumises à des restrictions au niveau de la production ou des opérations ?	Oui	0	0,058
	Non	1	
13a. Si vous avez répondu « Oui » à la question 13, votre site dispose-t-il de procédures écrites pour gérer des substances soumises à des restrictions ?	Oui	1	
	Non	0	
Note max. pour l'indicateur		1	
Exigences en matière de RSE/durabilité envers les fournisseurs			
15. Votre société a-t-elle défini des exigences en matière de RSE/durabilité envers les fournisseurs ?	Oui	0	0,100
	Non	0	
15a. Si vous avez répondu « Oui » à la question 15, quels sont les sujets couverts par cet ensemble d'exigences ?	Conditions de travail et Droits de l'Homme	0,1	
	Travail des enfants et jeunes travailleurs	0,017	
	Salaires et avantages sociaux	0,017	
	Temps de travail	0,017	
	Esclavage moderne (à savoir esclavage, servitude et travail forcé ou obligatoire et trafic d'êtres humains)	0,017	

Question	Réponses	Note	k
	Liberté d'association et négociation collective	0,017	
	Harcèlement et non-discrimination	0,017	
	Santé et sécurité	0,1	
	Santé et sécurité	0,1	
	Éthique des affaires	0,1	
	Corruption, extorsion et pots-de-vin	0,02	
	Confidentialité et protection des données	0,02	
	Concurrence loyale et lutte contre les ententes	0,02	
	Conflits d'intérêts	0,02	
	Lancement d'alertes et protection contre les représailles	0,02	
	Environnement	0,1	
	Émissions de gaz à effet de serre, efficacité énergétique et énergies renouvelables	0,02	
	Qualité et consommation de l'eau	0,02	
	Qualité de l'air	0,02	
	Gestion durable des ressources et réduction des déchets	0,02	
	Gestion responsable des produits chimiques	0,02	
	Autres sujets (veuillez préciser)	0	
	Gestion des fournisseurs en amont	0,1	
	Exigences de durabilité pour les propres fournisseurs	0,1	
Note max. pour la question		0,5	
15b. Si vous avez répondu « Oui » à la question 15, votre société utilise-t-elle l'un des modes de communication suivants pour faire connaître à vos fournisseurs ses exigences en matière de RSE/durabilité envers les fournisseurs ?	Exigences reprises dans les Conditions Générales.	0,1	
	Formation à l'intention des fournisseurs	0,07	
	Code de conduite propre aux fournisseurs/ Politique de durabilité propre aux fournisseurs	0,05	
	Site web de la société / Portail des fournisseurs	0,03	
	Aucun	0	
Note max. pour la question		0,25	
15c. Quelles procédures votre société a-t-elle mises en place pour vérifier si vos fournisseurs respectent vos exigences ?	Audits de seconde partie (réalisés par votre société)	0,1	
	Audits de tierce partie (réalisés par un organisme de certification accrédité)	0,1	
	Questionnaire d'autoévaluation	0,05	
	Aucune	0	
Note max. pour la question		0,25	
Note max. pour l'indicateur		1	

Question	Réponses	Note	k
Politique sur l'approvisionnement responsable en matières premières			
16. Retrouve-t-on certaines des matières suivantes dans vos produits ? (Cochez toutes les cases appropriées.)	Oui	0	0,058
	Non	1	
16a. Si vous avez coché l'une ou l'autre des matières premières énumérées ci-avant, votre société a-t-elle une politique sur l'approvisionnement responsable en ces matières premières ?	Oui	1	
	Non	0	
Note max. pour l'indicateur		1	